

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 19 août 2021

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Mesures de limitation des usages de l'eau

La situation de la ressource en eau potable demeure satisfaisante, les barrages de stockage étaient remplis à 80 % le 15 août. La situation des nappes souterraines reste également satisfaisante. Les températures plus élevées de la semaine passée ont entraîné une baisse des débits des cours d'eau, et certains d'entre-eux ont franchi de nouveaux seuils de limitation.

Au vu de la situation des milieux, le préfet de la Vendée a décidé de mettre en place les mesures de limitation suivantes :

Eau potable : **aucune limitation** sur l'utilisation d'eau potable n'est en vigueur.

Nappes souterraines : **aucune limitation**.

Cours d'eau :





- Secteur Maines : placement en **alerte** à compter du vendredi 20 août 2021 (mesures de limitation définies selon les types d'usages de l'eau : professionnels, domestiques ou publics) ;
- Secteur Logne-Boulogne : placement en **alerte renforcée** à compter du vendredi 20 août 2021 (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles) ;
- Secteur Vie-Jaunay et Côtiers Vendéens : placement en **crise** à compter du vendredi 20 août 2021 (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles) ;
- Secteurs Sèvre Nantaise et Marais Breton réalimenté : maintien en **vigilance** (auto-limitation des prélèvements d'eaux superficielles) ;
- Secteur Marais Breton non réalimenté : maintien en **crise** (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles) ;
- Secteur Lay superficiel non réalimenté et Vendée : maintien en **alerte** (restriction horaire avec interdiction des prélèvements dans les eaux superficielles tous les jours, de 8 h à 20 h) ;
- Secteur Autize superficiel : maintien en **alerte** (réduction de 50 % des volumes irrigation fractionnés à la semaine) .

Le préfet de la Vendée invite chaque utilisateur d'eau à être vigilant et agir afin de maîtriser sa consommation.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefvendee

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon